



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BO Bulletin Officiel

n° 10  
2025

---

Bulletin officiel n° 10 du 6 mars 2025

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2025/Hebdo10>

## Sommaire

### Enseignement supérieur et recherche

#### Titres et diplômes

Renouvellement de l'autorisation de l'École Émile Cohl (EEC) à délivrer le diplôme de dessinateur praticien visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 17-02-2025](#) - NOR : MENS2505115A

#### Titres et diplômes

Autorisation de Rubika à délivrer le diplôme de réalisateur de films d'animation visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 17-02-2025](#) - NOR : MENS2505992A

#### Titres et diplômes

Autorisation de l'École supérieure des professions immobilières (ESPI) à délivrer un diplôme supérieur en immobilier visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 17-02-2025](#) - NOR : MENS2506001A

#### Titres et diplômes

Reconnaissance par l'État de l'établissement privé Forward College et autorisation de l'établissement à délivrer un diplôme en sciences sociales et technologie visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 17-02-2025](#) - NOR : MENS2506008A

### Titres et diplômes

Renouvellement de l'autorisation de 3iS à délivrer le diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son (Destis) visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 17-02-2025](#) - NOR : MENS2506015A

### Titres et diplômes

Renouvellement de l'autorisation de l'École supérieure de design de Troyes à délivrer le diplôme de designer concepteur de projet visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 17-02-2025](#) - NOR : MENS2506027A

### Titres et diplômes

Renouvellement de l'autorisation de l'Esra à délivrer le diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra), le diplôme d'études supérieures en film d'animation (Desfa), le diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) et le diplôme des hautes études cinématographiques (DHEC), visés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 17-02-2025](#) - NOR : MENS2506030A

### Titres et diplômes

Renouvellement de l'autorisation de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé Aivancity à délivrer le diplôme d'études supérieures en intelligence artificielle et sciences des données visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 17-02-2025](#) - NOR : MENS2506032A

## Mouvement du personnel

### Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Normandie au sein de l'université de Rouen

→ [Arrêté du 27-02-2025](#) - NOR : MENS2504216A

### Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Besançon au sein de l'université Marie et Louis Pasteur

→ [Arrêté du 27-02-2025](#) - NOR : MENS2504238A

### Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université d'Angers (groupe I)

→ [Arrêté du 07-02-2025](#) - NOR : MEND2505527A

## Nomination

**Directrice de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims (EISINe)**

→ [Arrêté du 13-02-2025](#) - NOR : MENS2504973A

## Informations générales

### Conseils, comités, commissions

**Nomination à la commission des titres d'ingénieur**

→ [Arrêté du 17-01-2025](#) - NOR : MENS2506210A

### Conseils, comités, commissions

**Nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche**

→ [Arrêté du 20-02-2025](#) - NOR : MENS2506260A

## Titres et diplômes

### Renouvellement de l'autorisation de l'École Émile Cohl (EEC) à délivrer le diplôme de dessinateur praticien visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : MENS2505115A

→ Arrêté du 17-2-2025

MENESR – DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 443-4 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 24-6-2020 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser du 11-2-2025

---

**Article 1** – L'autorisation à délivrer le diplôme visé de dessinateur praticien (bac + 3, RNCP niveau 6) de l'École Émile Cohl (EEC) à Lyon est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 17 février 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La sous-directrice de la stratégie et de la qualité des formations,  
Muriel Pochard

## Titres et diplômes

### Autorisation de Rubika à délivrer le diplôme de réalisateur de films d'animation visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

NOR : MENS2505992A

→ Arrêté du 17-2-2025

MENESR – DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 30-12-2021 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser du 14-1-2025

---

**Article 1** – L'autorisation de l'École supérieure technique privée Rubika à Valenciennes à délivrer le diplôme visé « réalisateur de films d'animation » (bac + 5, RNCP niveau 7) est renouvelée pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 17 février 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La sous-directrice de la stratégie et de la qualité des formations,  
Muriel Pochard

## Titres et diplômes

### Autorisation de l'École supérieure des professions immobilières (ESPI) à délivrer un diplôme supérieur en immobilier visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

NOR : MENS2506001A

→ Arrêté du 17-2-2025

MENESR – DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; décret du 29-5-1985 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser du 14-1-2025

---

**Article 1** – L'École supérieure des professions immobilières (ESPI) est autorisée à délivrer le diplôme supérieur en immobilier (bac + 5, RNCP niveau 7) visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 17 février 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La sous-directrice de la stratégie et de la qualité des formations,  
Muriel Pochard

## Titres et diplômes

### Reconnaissance par l'État de l'établissement privé Forward College et autorisation de l'établissement à délivrer un diplôme en sciences sociales et technologie visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

NOR : MENS2506008A

→ Arrêté du 17-2-2025

MENESR – DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser du 14-1-2025

---

**Article 1** – L'établissement privé dénommé Forward College, sis 17, Boulevard Jourdan 75014 Paris, est reconnu et autorisé à délivrer un diplôme en sciences sociales et technologie (bac + 3, RNCP niveau 6) visé pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 17 février 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La sous-directrice de la stratégie et de la qualité des formations,  
Muriel Pochard

## Titres et diplômes

### Renouvellement de l'autorisation de 3iS à délivrer le diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son (Destis) visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

NOR : MENS2506015A

→ Arrêté du 17-2-2025

MENESR – DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation et notamment articles L. 443-2 et L. 641-5; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 20-7-2020 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser en date du 14-1-2025

---

**Article 1** – L'établissement d'enseignement supérieur technique privé 3iS est autorisé à délivrer le diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son (Destis) (bac + 3, RNCP niveau 6), visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 17 février 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La sous-directrice de la stratégie et de la qualité des formations,  
Muriel Pochard

## Titres et diplômes

### Renouvellement de l'autorisation de l'École supérieure de design de Troyes à délivrer le diplôme de designer concepteur de projet visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : MENS2506027A

→ Arrêté du 17-2-2025

MENESR – DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 17-2-2022 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser du 14-1-2025

---

**Article 1** – L'autorisation de l'École supérieure de design de Troyes à délivrer le diplôme visé « designer concepteur de projet » (bac + 5, RNCP niveau 7) est renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministre chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 17 février 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La sous-directrice de la stratégie et de la qualité des formations,  
Muriel Pochard

## Titres et diplômes

**Renouvellement de l'autorisation de l'Esra à délivrer le diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra), le diplôme d'études supérieures en film d'animation (Desfa), le diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) et le diplôme des hautes études cinématographiques (DHEC), visés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur**

NOR : MENS2506030A

→ Arrêté du 17-2-2025

MENESR – DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 20-7-2020 ; arrêté du 20-7-2020 ; arrêté du 24-2-2023 ; arrêté du 13-7-2023 ; arrêté du 18-12-2023 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser du 14-1-2025

---

**Article 1** – L'autorisation de l'École supérieure de réalisation audiovisuelle (Esra) de Paris, de Nice (Esra Côte d'Azur) et de Rennes (Esra Bretagne) à délivrer les diplômes visés à bac + 3 (RNCP niveau 6) suivants :

- diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra) ;
- diplôme d'études supérieures en film d'animation (Desfa) ;
- diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) ;

est renouvelée pour une durée de quatre ans, à compter du 1er septembre 2025.

**Article 2** – L'autorisation de l'École supérieure de réalisation audiovisuelle (Esra) de Paris à délivrer le diplôme des hautes études cinématographiques (DHEC) (bac + 5, RNCP niveau 7), visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, est renouvelée pour une durée de quatre ans, à compter du 1er septembre 2025.

**Article 3** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 4** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 17 février 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La sous-directrice de la stratégie et de la qualité des formations,  
Muriel Pochard

## Titres et diplômes

### Renouvellement de l'autorisation de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé Aivancity à délivrer le diplôme d'études supérieures en intelligence artificielle et sciences des données visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

NOR : MENS2506032A

→ Arrêté du 17-2-2025

MENESR – DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 24-2-2023 ; arrêté du 30-7-2018

---

**Article 1** – L'autorisation d'Aivancity à délivrer le diplôme d'études supérieures en intelligence artificielle et sciences des données (bac + 5, RNCP niveau 7) visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur est prolongée jusqu'au 31 août 2026.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 17 février 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La sous-directrice de la stratégie et de la qualité des formations,  
Muriel Pochard

## Nomination

### Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Normandie au sein de l'université de Rouen

NOR : MENS2504216A

→ Arrêté du 27-2-2025

MENESR – DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 27 février 2025, Amaël André, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Normandie au sein de l'université de Rouen pour une période de cinq ans.

## Nomination

### Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Besançon au sein de l'université Marie et Louis Pasteur

NOR : MENS2504238A

→ Arrêté du 27-2-2025

MENESR – DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 27 février 2025, Frédéric Muyard, maître de conférences, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Besançon au sein de l'université Marie et Louis Pasteur pour une période de 5 ans.

## Nomination

### Directeur général des services (DGS) de l'université d'Angers (groupe I)

NOR : MEND2505527A

→ Arrêté du 7-2-2025

MENESR – DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 7 février 2025, Olivier Laigneau, membre du corps des administrateurs territoriaux, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université d'Angers (groupe I), du 10 février 2025 au 9 février 2029.

## Nomination

### Directrice de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims (EISINe)

NOR : MENS2504973A

→ Arrêté du 13-2-2025

MENESR – DGESIP B1-1

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 février 2025, Isabelle Titeux-Peth, professeure des universités, est nommée directrice de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et du numérique de l'université de Reims (EISINe), pour une durée de cinq ans, à compter du 13 février 2025.

## Conseils, comités, commissions

### Nomination à la commission des titres d'ingénieur

NOR : MENS2506210A

→ Arrêté du 17-1-2025

MENESR – DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles R. 642-5 et suivants ; arrêté du 13-9-1985 ; arrêté du 28-12-2022

---

**Article 1** – Est nommé membre de la commission des titres d'ingénieur pour un mandat de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, la personne dont le nom suit :

**En qualité de membre choisi par les associations et les organisations professionnelles d'ingénieurs les plus représentatives :**

- François Hesdin, au titre de représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), en remplacement de Layth Slimane, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

**Article 2** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 17 janvier 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La sous-directrice de la stratégie et de la qualité des formations,  
Muriel Pochard

## Conseils, comités, commissions

### Nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENS2506260A

→ Arrêté du 20-2-2025

MENESR – DGESIP DGRI SCN

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 février 2025, sont nommés membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux :

Au titre de représentants d'entités et d'organismes

**Représentant France Universités**

Membre titulaire : Amri Adoui

Membre suppléant : Marie-Cécile Naves

Membre titulaire : Éric Blond

Membre suppléant : Virginie Dupont

Membre titulaire : Hélène Boulanger

Membre suppléant : Mathias Bernard

**Représentant le Mouvement des entreprises de France (Medef)**

Membre titulaire : Olivier Faron en remplacement de Thibault Jagueneau

Membre suppléant : Agathe Baccon en remplacement de Florence Gelot

**Représentant le Réseau national de collèges doctoraux (RNCD)**

Membre titulaire : Hamida Muller en remplacement de Christelle Goutaudier

Membre suppléant : Raphaël Porcher en remplacement de Sylvie Pommier